

Questions orales

M. le Président: A l'ordre.

M. Epp (Provencher): Il a le même message. Il continue à jacasser et il ne parle même pas de sa place.

Il s'agit de créer des emplois. Nous avons besoin d'emplois pour les jeunes. Nous avons besoin d'emplois pour créer des richesses. C'est la première raison. L'autre raison, et j'en ai parlé hier, il peut donc aller vérifier dans les débats d'hier, c'est que tout au long du débat, le député a omis de dire, à la Chambre ou à des personnes âgées, que l'impôt minimum qui, comme l'a dit clairement le ministre des Finances dans son budget, entrera en vigueur en 1986, sera en vigueur au moment où l'indexation sera modifiée. Je lui demande de lire le budget, d'étudier tous les aspects de la question et d'être juste.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. Pendant la période des questions, nous avons donné cinq possibilités au ministre. Il a défendu ceux qui gagnent de l'argent en réalisant des gains en capital. Il a défendu ceux qui font des bénéfices inattendus. Il a défendu ceux qui ne paient pas leur juste part d'impôts. Quel député conservateur défendra les personnes âgées?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Moi, monsieur le Président, et tous mes collègues.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Si j'ai rejeté toutes ces possibilités, c'est qu'elles sont toutes basées sur le même principe. Ce principe consiste à augmenter la dette, à prélever plus d'argent sous forme d'impôts pour le service de la dette. C'est le principe sur lequel reposent absolument toutes les possibilités proposées par le député. Nous avons songé à ces solutions. Nous avons une dette annuelle de 35 milliards de dollars. Nous avons accumulé une dette de 190 milliards. Ce système n'a pas marché. Malgré toutes ces dépenses, il y a 1.4 million de chômeurs au Canada. Voilà la raison pour laquelle nous avons dû emprunter une autre voie.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ÉLARGISSEMENT DE LA DÉFINITION D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je crois comprendre que dans le récent budget, suite à l'élargissement de la définition d'une personne handicapée, 120,000 Canadiens recevront des prestations sociales supplémentaires. Le ministre pourrait-il nous dire combien, sur ce nombre, sont des personnes âgées?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je trouve plutôt étrange qu'une question de ce genre soit posée par les libéraux qui ne veulent pas entendre la réponse.

M. Lapierre: Nous la connaissons.

M. Epp (Provencher): En vertu des dispositions fiscales actuelles, une déduction imputable au revenu imposable est accordée aux personnes handicapées et, pour décider si une personne est handicapée ou non, on se base sur ce qu'on appelle parfois des critères d'invalidité reconnus, c'est-à-dire, par exemple, si une personne est clouée au lit, si elle se déplace en fauteuil roulant ou si elle est aveugle. Nous avons jugé qu'il fallait élargir cette définition, afin d'inclure, notamment, les familles qui doivent s'occuper de certains de leurs membres qui sont déficients mentaux. Nous estimons que 120,000 Canadiens et leurs familles qui remplissent cette responsabilité, vont y avoir droit. Je devrai me renseigner, afin de pouvoir préciser au député combien sur ce nombre sont des personnes âgées.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PÉRIODE DES QUESTIONS—LA PRÉSENCE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Dans la pochette de documentation que le parti conservateur a distribuée durant la campagne électorale, il disait:

Il faut que le gouvernement ait des comptes à rendre à la population du Canada... pour qu'un gouvernement soit accessible il faut d'abord qu'il respecte le rôle du Parlement... Nous allons replacer le parlement à l'avant-scène de l'activité législative...

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Si tout cela a le moindre sens, il faut que le premier ministre soit ici pour répondre, comme il est seul en mesure de le faire, aux questions qui concernent les violations des directives de conflits d'intérêts et des promesses qu'il a faites au sujet des nominations politiques durant la campagne électorale.

Est-ce que le premier ministre a adopté un nouveau système, ou s'il a informé son personnel qu'il n'assisterait à la période des questions que deux ou trois jours par semaine? Est-ce que son personnel établit son calendrier en conséquence? Si c'est ce qu'il a fait, veut-il donner à la Chambre la note par laquelle il a fait connaître la fréquence de ses présences à la période des questions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout le monde sait bien que je fuis la Chambre par peur du député.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Vous ne voulez pas répondre aux personnes âgées, n'est-ce pas?